

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU CANTAL

Maison de la Forêt Privée

39, avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC

☎ 06.71.86.50.11 - Email : sylviculteurs15@hotmail.com



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 13 JUILLET 2018

Le 13 Juillet 2018, Monsieur Jean-Jacques Monloubou, Conseiller Départemental du Cantal et Maire de Saint Georges accueillait les Forestiers Privés du Cantal réunis en assemblée générale, sur le territoire du Pays de Saint-Flour. Monsieur Monloubou présente sa commune avec 3 500 ha de superficie, 1 161 habitants, et témoigne d'une dynamique de progression due à l'autoroute, à la proximité de Saint-Flour, et aux investissements consentis dans la zone d'activité du Crozatier, chauffée avec une chaudière collective au bois.

On note la présence de Monsieur Henri Barthélémy, Jean-François Garsault chef de la cellule forêt de la Direction des Territoires, Isabelle Gibert-Pacault Ingénieur départementale du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), Antoine Thibouméry rédacteur du bulletin « La Forêt Privée d'Auvergne », Benoît Rachez et Philippe Citerne respectivement directeur adjoint et chef d'agence d'Unisylva, Monsieur Jean-Pierre Picard Président de la fédération départementale des chasseurs du Cantal, Maxime Bonhomme représentant les scieurs et Bois énergie 15, Frédéric Castaings délégué de FIBOIS Auvergne Rhône-Alpes, organisme qui remplace Auvergne Promobois, Pierre Biron représentant le syndicat de la propriété rurale.

Un certain nombre de personnalités sont excusées parmi lesquelles, Pierre Jarlier Maire de Saint-Flour et Président de Saint-Flour Communauté, Anne-Marie Bareau, Anne-Laure Soleilhavoup, présidente et directrice du CNPF. Patrick Escure président de la Chambre d'agriculture, François-Xavier Lebreton directeur de la SICA Habitat rural. Septime d'Humières président honoraire du syndicat.

Le président Jacques Lacoste ouvre la séance, accueille et remercie les participants, et nous annonce que Monsieur le sous-préfet de Saint-Flour viendra nous rejoindre à 11 heures, pour clôturer nos travaux et participer à la visite en forêt l'après-midi.

Ordre du jour :

- Ouverture de l'assemblée générale par M. J.J. MONLOUBOU
- Assemblée générale extraordinaire : changement de nom « FRANSYLVA Cantal »
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2017
- Rapport d'activités 2017
- Compte financier 2017 ; budget prévisionnel 2018 ; cotisation 2019
- Météo des bois (G MOREL)
- Regroupons-nous pour mieux vendre (Coopérative)
- Regroupons-nous pour mieux desservir nos bois (Isabelle Gibert-Pacault, CNPF)
- Regroupons-nous pour mieux nous faire entendre (J. Lacoste)
- Interventions des personnalités

Assemblée générale extraordinaire

Le président Jacques Lacoste informe les adhérents de l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire qui a pour but d'officialiser le changement de nom de notre syndicat vers le nouvel intitulé « Fransylva Cantal » Syndicat des Forestiers Privés du Cantal. L'objectif est d'être cohérent avec la communication menée au niveau de notre fédération Nationale.

« une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »

De même les bureaux du syndicat vont suivre les déménagements du CNPF et de la coopérative Unisylva, cette nouvelle adresse deviendra notre siège social : Fransylva Cantal – Sistrières – 2 rue Nicéphore Niépce – 15000 Aurillac.

Ces décisions, proposées aux votes des adhérents sont acceptées à l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire est close, et laisse la place à la reprise de l'assemblée générale ordinaire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2017

Aucune remarque n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2017

Le président fait état de l'organisation interne de Fransylva Cantal, et rappelle les spécificités de chacun des membres pour défendre les sylviculteurs dans les représentations locales, régionales et nationales. Le président se charge de la gestion des relations avec les chasseurs, avec une extension des compétences au niveau de la région AURA. Nicolas de Menthère se charge de la présence au niveau de la Fédération Nationale, Gilles Morel participe au comité technique de la SAFER, Guy Brunon siège à la CDPENAF, Gérard Montagut suit les évolutions des zones environnementales.

La mise en place de l'organisation régionale se poursuit avec Fransylva Auvergne Rhône-Alpes dont le président est Gérard Chaurand. Les départements auvergnats ont cependant conservé la structure URFA qui a pris le nom de Union des Forêts et des Haies et qui gère notamment la spécificité de la mission haies animée par Sylvie Monier, et le bulletin « la Forêt Privée d'Auvergne ».

Passeport pour la Forêt, Marianne d'Or. Antoine Thibouméry, adhérent de Fransylva 63 et rédacteur de notre bulletin, a travaillé sur la confection d'un petit opuscule destiné aux nouveaux adhérents, le Passeport pour la Forêt. Ce document informe sur les obligations et droits du propriétaire en 10 questions. Ce document vient d'être adapté au Cantal, et aussi à bien d'autres départements. Compte tenu de la réussite de cet ouvrage, Antoine Thibouméry a obtenu la Marianne d'Or, distinction de la République Française qui récompense la créativité, l'innovation au service de l'intérêt général. Nous sommes fiers de cette distinction et nous félicitons notre rédacteur bénévole.

3. Compte financier 2017 et budget prévisionnel 2018

Les comptes de Fransylva Cantal sont présentés par le trésorier, Jean-Pierre Bos. Le poste de recettes s'élève à 33 006,30 € principalement constitué de la cotisation des adhérents pour 25 652,25 € et des associations syndicales, 1 609,05 €.

Les dépenses s'élèvent à 31 763,98 € le poste le plus important est celui des cotisations à notre Fédération Nationale, et aux autres partenaires, 12 207,83 €. Les frais de missions réception s'élèvent à 1 656 €, les frais administratifs 2 084 €, les loyers & secrétariat 9 139,23 €, les frais de déplacements 3 810,50 € et le poste communication 2 866,42 €.

Ce décompte laisse un résultat positif de 1 242,32 €.

Le budget prévisionnel 2018 est bâti sur la même structure avec un montant de 32 000 €. A noter toutefois que la subvention PPRDF de 4 600 € sera dans sa dernière année de versement.

Evolution des adhésions : Le nombre d'adhérent a augmenté sensiblement sur l'année 2017, pour atteindre le total de 444, cependant la surface totale baisse légèrement à la suite de la perte de quelques gros massifs qui ont changé de propriétaire. Le montant des cotisations fixé à 16 € de part fixe et 1,70 € par hectare pour 2017, ce montant reste inchangé pour 2018. Le compte financier et le budget prévisionnel sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Vous pouvez consulter les documents sur le site FRANSYLVA

<https://www.fransylva.fr/n/espace-adherents/n:2682>

4. Météo des bois

L'évolution des cours du sciage au niveau national se traduit par une augmentation de 3.7 à 6.7 % pour les résineux blancs, 6.5 % pour la charpente douglas, et 12.1 % pour le chêne.

Dans le département, dans le domaine du **bois énergie**, les approvisionnements des chaufferies existantes se poursuivent normalement, avec un développement progressif de ce marché, peu rémunérateur mais bénéfique pour les opérations de gestion sylvicoles.

Pour le **bois de chauffage**, l'activité est redevenue normale, avec des exigences de bois calibrés pour les combinés de découpe et fendage des bois.

Dans les catégories **trituration résineuse et feuillue**, l'activité est en baisse, les prix sont tendus, compte tenu de l'éloignement des usines utilisatrices.

Le **bois d'emballage**, bénéficie d'une bonne demande suite à une forte concurrence à l'achat sur les produits calibrés de type « canter ».

La demande est soutenue pour la **charpente industrielle**, les prix sont stabilisés sur le douglas, en hausse pour l'épicéa.

Le marché de la **charpente traditionnelle** est régulier en local, avec cependant une offre supérieure à la demande, et une exigence légitime du classement en qualité, notamment pour éviter les bois de bordure.

Le chêne a le vent en poupe : forte demande, prix en hausse, reprise de l'activité en local et à l'exportation en sciage.

Le marché du **hêtre** est morose avec un léger frémissement de reprise.

Peuplier : Reprise de la demande en déroulage, maintien du débouché volige au niveau local.

Pour les bois sur pied, le marché de la charpente industrielle est porteur même en bois blanc, 37 €/m³, la charpente traditionnelle se maintient, les prix des résineux blancs avoisinent les 38 €/m³.

Le douglas est sur une tendance à la baisse aux alentours de 52 € le m³. Les billons d'emballage en résineux se négocient aux environs de 15 € le m³ sur pied. *Ces prix sont définis au m³ réel sur écorce, ils sont à moduler en fonction des conditions d'exploitation, de pente et d'accès aux parcelles forestières.*

Les documents sont consultables sur le site FRANSYLVA

<https://www.fransylva.fr/n/espace-adherents/n:2682>

5. Regroupons-nous pour mieux vendre

Benoît Rachez, directeur adjoint d'Unisylva, et plus largement représentant de la coopération forestière, nous a présenté un exposé sur l'intérêt des propriétaires à se regrouper pour accéder à des services complémentaires à l'acte de vente : Situer la coupe dans le contexte de la gestion avec le conseil et l'aide à la décision face à plusieurs scénarios de gestion, sécuriser les paiements par des garanties financières et techniques. Apporter également une expertise réglementaire face à la complexité de la législation forestière.

Le conseil doit porter également sur le choix du mode de vente, il existe différents modes de vente adaptés en fonction des coupes, des produits, et des conditions d'exploitation.

Ce conseil d'adaptation du type de vente en fonction du type de produit est un service préalable important pour la réussite de la vente.

Le regroupement a aussi un effet bénéfique pour développer la filière. Les nouveaux industriels qui investissent dans la transformation du bois ont besoin de sécuriser leurs approvisionnements. C'est un moyen de faciliter l'émergence de nouveaux débouchés. Par exemple, c'est en regroupant les fournisseurs de matière que les acteurs du Cantal ont réussi à rassurer les utilisateurs de bois pour développer le marché du bois énergie. Sans ce regroupement, les volumes ne sont pas suffisants et les clients ne sont pas sécurisés.

6. Regroupons-nous pour desservir les massifs forestiers

Isabelle Gibert-Pacault nous a présenté les enjeux du regroupement pour réaliser la desserte forestière : Pour faciliter l'accès aux parcelles, pour diminuer les coûts de récolte, pour augmenter la valeur du foncier forestier et sécuriser les massifs, notamment face au risque d'incendie.

L'équipement forestier sous toutes ses formes, les routes forestières, les pistes de débardage, les places de dépôt, nécessite le regroupement et une réflexion à l'échelle du massif.

Il s'agit de faire le lien entre la forêt et les transformateurs de bois, de permettre l'accès aux propriétaires, gestionnaires, aux entreprises de travaux forestiers, aux tracteurs, aux grumiers, et de permettre le dépôt des bois pour être débités, triés, quelquefois broyés.

Il faut assurer les manœuvres des engins pour charger les camions routiers et livrer les usines utilisatrices.

Lors de la visite en forêt l'après-midi, le CNPF expliquera sa mission au service du regroupement, en réalisant l'animation nécessaire à la création d'une association syndicale fédérant les propriétaires et œuvrant dans la durée pour pérenniser les actions de desserte.

7. Regroupement pour se faire entendre

Le président Jacques Lacoste promulgue ses souhaits de rassemblement plus important encore des forestiers privés pour faire entendre notre voix auprès des instances politiques. Il est nécessaire de veiller à la prise en compte de l'espace forestier dans les grandes décisions de gestion de l'espace rural.

La défense des intérêts forestiers nécessitent également le regroupement des forestiers publics et privés, et des agriculteurs, lors de l'établissement du schéma cynégétique, et de l'établissement des plans de chasse.

8. Interventions des personnalités

Le président de la Fédération départementale des chasseurs, Jean-Pierre Picard remercie Jacques Lacoste de l'avoir invité, et nous fait part de ses réflexions, au nom des 8000 chasseurs cantaliens qu'il représente. Il nous rappelle que le Schéma de Gestion Cynégétique a été signé en 2015, à la suite d'une longue concertation et qu'il convient de le mener à bien.

Le département compte 7 740 attributions de cervidés, soit presque une par chasseur. L'organisation des plans de chasse au grand gibier demande une implication sur toute la saison de chasse, avec des efforts humains et financiers. Il convient de prendre en compte les enjeux des forestiers malgré les difficultés rencontrées, les différences d'échelle de temps, et le désintérêt de certains propriétaires. Il entend bien maintenir le dialogue entre chasseurs et forestiers, dans le respect et la compréhension sur le chemin de nos destinées.

Monsieur le maire, et conseiller départemental, Jean-Jacques Monloubou, atteste que l'ACCA de Saint Georges est bien gérée, que l'intérêt des forestiers est pris en compte car il souligne la présence d'un professionnel de la filière aval qui veille à la valorisation du bois. La commune possède sur son territoire un massif de Pin Sylvestre de qualité, par ailleurs la communauté de communes a réalisé des investissements sur la zone du Crozatier pour installer une chaufferie bois, et se félicite de cette initiative.

Monsieur le sous-préfet de Saint-Flour est très heureux d'être parmi nous et de retrouver certains d'entre nous dans les instances décisionnelles. Le schéma départemental de gestion cynégétique est à mi-parcours, le renouvellement est prévu en 2021, le dialogue et la concertation locale ont bien fonctionné, mais à partir des informations qui remontent du terrain, on n'a pas encore noté de baisse significative des populations de cervidés. Sur ce point, des progrès restent à faire. Dans d'autres domaines vous prenez à cœur le jardinage de la forêt, les équilibres avec le développement local durable, en tenant compte des atouts endogènes, le patrimoine, le paysage, le tourisme et l'agriculture.

Le président Jacques Lacoste, remercie les adhérents, clôture l'assemblée générale ordinaire et propose de se retrouver au « Bout du Monde » pour prendre un repas en commun.

Les forestiers sont invités à poursuivre les débats l'après-midi lors d'une visite en forêt sous la conduite du CNPF pour visiter la propriété de Monsieur Bernard Vaissade avec la participation de son gestionnaire, David Puyraimond.

Le secrétaire,

Gilles MOREL

Le Président,

Jacques LACOSTE